

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024
AB/NC

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240701-24_085-DE



Objet : Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés avec ENEDIS concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et télécommunication de la rue de Lisle

N° : DCM_2024/085

PUBLIÉE LE : 02/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Lisle, des travaux d'enfouissement des réseaux secs seront réalisés conjointement avec ENEDIS.

À ce titre, il convient de signer avec ENEDIS une convention constitutive de groupement de commande mutualisé.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux, avec ouvrages mutualisés, avec ENEDIS concernant l'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et télécommunication de la rue de Lisle

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux, avec ouvrages mutualisés, avec ENEDIS concernant l'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et télécommunication de la rue de Lisle

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.